

Réf.: DRH/DPH

Luxembourg, le 12 juillet 2024

A I D E - M E M O I R E
des conditions d'admission détaillées au poste
de technicien support réseaux et communication (m/f)
régime du salarié

L'administration communale se propose de recruter pour les besoins du Service Technologies de l'information et de la communication (TIC) un technicien support réseaux et communication (m/f), dans le régime du salarié, à plein temps, sous contrat de louage de service à durée indéterminée, rémunéré par analogie au « groupe d'indemnité C1, sous-groupe technique » de l'employé communal.

a) Conditions d'admissibilité :

- être ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne tel que déterminé par la loi du 18 décembre 2009 modifiant l'accès des ressortissants communautaires à la fonction publique luxembourgeoise ;
- faire preuve d'une connaissance adéquate des trois langues administratives (français, allemand et luxembourgeois) telles que définies par la loi du 24 février 1984 sur le régime des langues ;
- être titulaire d'un diplôme d'aptitude professionnelle (DAP/CATP) ou d'un certificat étranger reconnu équivalent par le ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse dans la branche de l'informatique, mention réseaux et télécommunication ou équivalent.

b) Missions et tâches :

- Support téléphonique (Helpdesk réseau) et traitement des demandes via système de ticketing
- Reconfiguration des ports sur les switches
- Création des profils ISE (VDL-Mobile, VDL-Guest)
- Création de nouvelles machines virtuelles et reconfiguration des machines virtuelles
- Garantir la disponibilité des serveurs virtuels
- Gestion du stockage et analyse des fichiers de stockage
- Installation des mises à jour sur les serveurs Windows et Linux
- Gestion du monitoring des machines virtuelles dans vCenter et EMC SMARTS
- Contrôle des équipements réseaux importé dans Cisco Prime
- Contrôle des équipements réseaux importé dans EMC SMARTS ESM / EMC SMARTS

APM / Cacti / DCNM

- Maintien de la carte de topologie dans Cisco Prime à jour
- Contrôle des logs des différents équipements réseau (Syslog, Splunk)
- Configuration des switches mutualisés
- Modification de la configuration des switches
- Administration - serveur SMARTS Network management / Cisco Prime / ELE-Phonie (réclamations et demandes)
- Documentation réseau informatique
- Installation et dépannage des Pc's pour le service Eclairage public et pour le département réseaux et communications

c) **Profil :**

Pour pouvoir assurer sa mission, le candidat doit être des compétences sociales suivantes :

- Autonomie et sens des responsabilités
- Aisé au niveau des relations interpersonnelles
- Esprit d'initiative
- Esprit d'organisation et de coordination
- Esprit créatif et pragmatique
- Capacité de travailler en équipe

Cette énumération des tâches n'est pas exhaustive et elle pourra être sujette à modification suivant les besoins du service. De plus amples renseignements concernant les tâches peuvent être demandés auprès de M. Frank Weiler, responsable du département réseaux et communication, au numéro d'appel 4796-3322.

d) **Pièces à joindre :**

- 1) lettre de motivation (**veuillez indiquer la référence suivante: 7-C1-TIC**) ;
- 2) acte de naissance ou acte de mariage ;
- 3) curriculum vitae détaillé (périodes exactes des études et des professions antérieures) ;
- 4) une copie de la carte d'identité ou du passeport ;
- 5) extrait du casier judiciaire datant de moins de deux mois (Bulletin N°3, Cité judiciaire, Bâtiment BC, Plateau du St. Esprit, Luxembourg) ;
- 6) copie de la carte d'identification de la Sécurité sociale du Grand-Duché de Luxembourg (matricule social) ;
- 7) copies des diplômes et certificats d'études ;
- 8) certificat d'affiliation reprenant les occupations enregistrées auprès du Centre commun de la sécurité sociale (demande en ligne du certificat d'affiliation via le site : www.css.lu/certificats).
- 9) photo passeport récente.

Les candidat(e)s voudront indiquer le **numéro de téléphone** par lequel ils/elles pourront être contacté(e)s.

Les demandes sont à **envoyer par voie électronique** en remplissant le formulaire de candidature sur jobs.vdl.lu pour le **vendredi, 9 août 2024** au plus tard.

Les dossiers de candidature incomplets ne seront pas pris en compte

e) Modalités de recrutement :

Le recrutement sera réalisé sur base des dossiers de candidatures et d'entretiens.

Le/la candidat(e) retenue devra se soumettre à un examen médical fait par le médecin de travail, par application des dispositions de l'article L- 326-1 du Code du Travail. Les modalités pratiques de l'examen médical seront communiquées au (à la) candidat(e) en temps utile.

f) Rémunération:

La carrière est calculée sur celle du groupe d'indemnité « C1 – sous-groupe technique », tel que prévu par le règlement grand-ducal modifié du 28 juillet 2017 déterminant le régime et les indemnités des employés communaux.

Le groupe d'indemnité C1, sous-groupe technique comprend les grades 4 à 8. Au niveau général, les avancements aux grades 6 et 7 se font après respectivement 4 et 7 années de grade depuis le début de carrière. Le niveau supérieur comprend le grade 8 et l'avancement à ce grade intervient après 19 années de grade depuis le début de carrière.

Le candidat est considéré comme étant en période d'initiation pendant les deux premières années de service où il/elle touche une indemnité de 160 points indiciaires, soit 3.724,03 € brut pendant la première année et une indemnité de 168 points indiciaires correspondant à 3.910,24 € brut, à partir de la deuxième année, au nombre indice actuel de 944,43.

Par ailleurs, une réduction du service provisoire d'une durée maximale d'un an peut être accordée au candidat demandeur sur présentation de certificats de travail ou autres pièces documentant la nature, la durée et le degré des occupations professionnelles antérieures. La réduction du service provisoire est calculée à raison d'un mois de réduction pour quatre mois d'activité professionnelle accomplis.

Le salarié qui est père ou mère d'un ou de plusieurs enfants pour lequel ou lesquels sont versées des allocations familiales de la part de la Caisse pour l'avenir des enfants, bénéficie d'une allocation de famille de 29 points indiciaires à savoir 674,98 € brut.

Le salarié bénéficie par assimilation au fonctionnaire communal d'une allocation de fin d'année et d'une allocation de repas.

L'indemnité est adaptée aux variations du coût de la vie, constaté par l'indice pondéré, suivant les dispositions afférentes.

Le/la titulaire sera affilié(e) à la Caisse Nationale d'Assurance Pension, ainsi qu'à la Caisse Nationale de Santé, dont bénéficieront également le cas échéant certains membres de sa famille.
